

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Les heures d'arrivée sont normalement prévues **à partir de 16h00**.
Les heures de départ sont normalement prévues **avant 11h00**.

Il est convenu qu'en cas de désistement du locataire :

- Au moins 30 jours avant la prise d'effet du bail, le locataire sera remboursé intégralement.
- Entre 15 et 30 jours avant la prise d'effet du bail, le locataire sera remboursé à hauteur de 70% du loyer brut total, ainsi que des frais de ménage et de la taxe de séjour.
- Entre 7 et 15 jours avant la prise d'effet du bail, le locataire sera remboursé à hauteur de 50% du loyer brut total, ainsi que des frais de ménage et de la taxe de séjour.
- Moins de 7 avant la prise d'effet du bail, le locataire sera remboursé à hauteur de 30% du loyer brut total, ainsi que des frais de ménage et de la taxe de séjour.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

Le locataire est tenu d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Le locataire est tenu de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif. Le ménage de fin de séjour est inclus dans la mesure où l'appartement est correctement entretenu et rendu dans un état de propreté correspondant à un usage respectueux. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, un surplus de nettoyage des locaux loués, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couettes/dessus de lit rendus sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, murs, plafonds, vitres, literie, etc.

Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué lors du départ du locataire sauf en cas de retenue.

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du bien loué : 49 rue du Porphyre, Le Dramont 83700 ST-RAPHAEL, Appartement RL 111

Type de location : appartement meublé deux pièces

Année de construction : après 1997

Surface habitable : 32,4 m²

Surface terrasse : 10 m²

Détails des équipements :

- 1 chambre avec 1 lit double (140x190)
- 2 lits individuels (sur banquettes) dans le salon (90*190)
- 1 lit gigogne d'appoint

Coin cuisine

- Plaques de cuisson vitrocéramique (4 foyers)
- Réfrigérateur/bac à glace
- Four combiné micro-ondes
- Lave-vaisselle
- Vaisselles / Couverts
- Ustensiles de cuisine / presse-agrumes
- Bouilloire
- Cafetière / Grille-pain

Autres équipements

- Télévision TNT
- Planche / Fer à repasser
- Mobilier de jardin sur terrasse

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire :

- Parking privatisé de la résidence (+ parking public à proximité)
- Piscine privatisée de la résidence (équipée de transats, douche, WC, non surveillée)

Linge de maison fourni : non. Possibilité de location sur demande à Mme Sigrid Manquat +336 27 36 47 42.

Situation de la location par rapport aux principaux équipements (gare, aéroport, autoroute, services et commerces ...) :

Mer : 400 m

Gare TER / gare routière : 700 m

Gare maritime : 30 km

Aéroport international Toulon-Hyères : 100 km

Supérette SPAR : 350 m

Médecin : 500 m

Pharmacie : 350 m

Restaurants : 350 m

Centre-ville de St-Raphaël : 8 km

MODALITES DE REGLEMENT

Ménage de fin de séjour : forfait ménage de **50 euros** (inclus dans le prix total)

Taxe de séjour : fixée à **0,99 euros** par adulte et par nuit (tarif pour un meublé de tourisme classé 2 étoiles)

Prix total : somme du prix de l'hébergement, du forfait ménage de fin de séjour et de la taxe de séjour. Cette somme est payable par carte bancaire sur le site et assure le blocage de la réservation sur le calendrier.

Dépôt de garantie : **500 euros** payable par chèque et restitué lors du départ du locataire sauf en cas de retenue.